

## NOUVEL AGENT HOSPITALIER ?

Nous allons vous guider pour bénéficier du C.G.O.S

Rendez-vous sur notre site [www.cgos.info](http://www.cgos.info)

Afin de pouvoir bénéficier des prestations et actions du C.G.O.S, les nouveaux agents hospitaliers doivent ouvrir leurs droits pour l'année en cours. Ensuite, ils devront mettre à jour leurs droits chaque année afin de continuer à bénéficier du C.G.O.S.

- Aller sur le site [www.cgos.info](http://www.cgos.info)
- Cliquer sur onglet, en haut à droite, Espace Agent

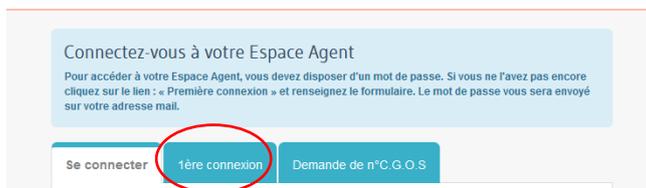


### 1) Demandez votre numéro C.G.O.S en ligne :



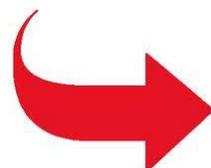
- Cliquer sur « Demande de n°C.G.O.S »
- Compléter les informations demandées
- Après contrôle, le numéro C.G.O.S vous est envoyé par e-mail

### 2) Demandez votre mot de passe :



- Cliquer sur l'onglet « 1ère connexion »
- Saisir votre numéro C.G.O.S et vérifier votre adresse e-mail
- Un mot de passe provisoire vous est adressé par e-mail :
  - Vous connecter à l'Espace agent avec le mot de passe provisoire
  - Remplacer le mot de passe provisoire par un mot de passe personnel à 6 chiffres

**Bravo vous faites officiellement partie du C.G.O.S**



# Chaque année le C.G.O.S vous demande d'ouvrir vos droits en procédant à la saisie en ligne de votre dossier

Selon votre situation munissez-vous de certains documents dématérialisés (10 Mo max et formats pdf, jpeg, png ou bmp)

- ✓ Un RIB
- ✓ Il se peut que votre bulletin de paie de novembre N-1 soit demandé (ou 1er bulletin de paie de votre prise d'activité) si votre établissement n'est pas en liste de présence,

Pour bénéficier de certaines prestations soumises à quotient familial :

- ✓ Avis d'imposition de votre foyer
- ✓ Le(s) certificat(s) de scolarité de votre (vos) enfant(s)

## Avant de commencer votre saisie, vous pouvez télécharger le Guide



SAISIE EN LIGNE

Pour commencer la saisie de votre dossier C.G.O.S en ligne, cliquez sur le bouton « Démarrer la saisie ».

Selon votre situation et celle de vos enfants, vous devrez joindre certains justificatifs en fin de saisie.

Si vous n'avez pas toutes les informations ou documents demandés, vous pourrez la terminer dans les jours qui suivent, toute information renseignée sera conservée.

Guide pour la saisie de votre dossier C.G.O.S

Scannez vos documents avec votre smartphone ou une imprimante multifonctions

Téléchargez votre avis d'impôt depuis le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Mes infos

Mes droits

Droits

► Dossier C.G.O.S en ligne

## Saisir son dossier sur Internet, c'est facile !

le site du C.G.O.S X

https://www.cgos.info

CGOS

Prestations sociales

Le C.G.O.S & Vous

CRH

FAQ

Nous contacter

Espace Agent

Accéder à votre Espace

- Cliquer sur l'onglet « Espace Agent » puis « Accéder à votre espace » du [www.cgos.info](http://www.cgos.info)
- Saisir votre numéro C.G.O.S et votre mot de passe personnel à 6 chiffres

SAISIE EN LIGNE

Pour commencer la saisie de votre dossier C.G.O.S en ligne, cliquez sur le bouton « Démarrer la saisie ».

Selon votre situation et celle de vos enfants, vous devrez joindre certains justificatifs en fin de saisie.

Si vous n'avez pas toutes les informations ou documents demandés, vous pourrez la terminer dans les jours qui suivent, toute information renseignée sera conservée.

Guide pour la saisie de votre dossier C.G.O.S

Scannez vos documents avec votre smartphone ou une imprimante multifonctions

Téléchargez votre avis d'impôt depuis le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Mes infos

Mes droits

Droits

► Dossier C.G.O.S en ligne

Prestations et Formulaires

Mes suivis

DÉMARRER LA SAISIE

- Pour commencer la saisie, cliquer sur **Démarrer la saisie**  
Pour passer à la rubrique suivante, cliquer sur **Continuer**  
Pour revenir à la rubrique précédente, cliquer sur **Retour**

Si des documents ou des informations vous manquent pour compléter votre dossier en ligne, vous pourrez reprendre la saisie à tout moment. Cependant, vous aurez complètement terminé la saisie lorsque vous aurez cliqué sur **Signer et envoyer**.

Dès validation de votre dossier par le C.G.O.S, vos droits seront ouverts.



N'attendez pas que vos droits de l'année soient ouverts pour nous transmettre vos demandes de prestations en vous rendant dans votre espace personnel, rubrique « nous contacter »